

05020 - Frais de mission et de déplacements

**Participation d'une délégation du Conseil
Départemental au 90e congrès de l'ADF à La
Rochelle/Mandats spéciaux**

CP/2020/360

Service chef de file :

A7 - Direction Générale Adjointe Affaires Institutionnelles Européennes et Transfrontalières

A720 - Direction des Services de l'Assemblée et des Affaires Juridiques

Résumé :

Ce rapport propose à la Commission Permanente d'approuver le mandat spécial confié à une délégation du Conseil Départemental pour participer au 90ème congrès de l'ADF à La Rochelle du 3 au 6 novembre prochains

L'Assemblée des Départements de France (ADF) organise son 90ème congrès du 3 au 6 novembre 2020 à La Rochelle (Charente-Maritime).

Par délibération du 14 septembre dernier il a été décidé d'approuver le mandat spécial pour la participation des représentants du Département à cette manifestation. Compte-tenu des changements intervenus, il convient de délibérer à nouveau pour mettre à jour la composition de cette délégation.

La délégation sera composée des seize représentants suivants :

Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental,

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Madame Nathalie ERNST, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Christiane WOLFHUGEL, Conseillères Départementales,

Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Denis HOMMEL, Monsieur Philippe MEYER, Conseillers Départementaux,

Madame Delphine JOLY, Directrice Générale des Services du Département,

Madame Myriam STENGER, Directrice de Cabinet,

Monsieur Clément LACATON, Collaborateur de Cabinet.

Le montant prévisionnel des dépenses liées à ce déplacement est estimé à 15 000 € TTC maximum comprenant les frais d'inscription au congrès, le transport (train et transport

urbain, location de véhicule), l'hébergement et les repas.

Il est proposé à la Commission Permanente d'approuver la participation du Département au congrès et d'autoriser la prise en charge des frais correspondants sur le budget du Département.

La présente délibération vient se substituer à celle du 14 septembre 2020.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- approuve le déplacement en train d'une délégation du Département du Bas-Rhin pour participer au 90ème congrès de l'Assemblée des Départements de France (ADF) du 3 au 6 novembre 2020 à La Rochelle (Charente-Maritime) ;

- décide dans l'intérêt du Département, de confier un mandat spécial à la délégation composée de :

*Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental,
Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Madame Nathalie ERNST, Madame Chantal JEANPERT, Madame Stéphanie KOCHERT, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Christiane WOLFHUGEL, Conseillères Départementales,
Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Denis HOMMEL, Monsieur Philippe MEYER, Conseillers Départementaux
Madame Delphine JOLY, Directrice Générale des Services du Département,
Madame Myriam STENGER, Directrice de Cabinet,
Monsieur Clément LACATON, Collaborateur de Cabinet.*

Elle décide la prise en charge par le Département de l'intégralité des frais générés par ce déplacement dans la limite du budget maximum imparti, estimé à 15 000 € (frais d'inscription au congrès, transport en train et transports urbains, location de véhicule, hébergement et repas).

La présente délibération annule et remplace la délibération n° CP/2020/293 du 14 septembre 2020.

Strasbourg, le 06/10/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY